

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1586

3 juillet 2013

SOMMAIRE

Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	76120	Lux-Pension	76104
Atdomco S.à r.l.	76112	Lux-Pension Advisory S.A. Holding	76104
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l.	76120	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	76104
Kalitea S.A.	76110	Lux-Protect Fund	76105
Kereol Sàrl	76082	Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	76105
Kerinvest Sàrl	76082	Lux-Sectors SICAV	76107
Kiffer Impress	76082	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	76107
KPP Sàrl	76085	Lux-Top 50 SICAV	76109
La Considération de l'Ange Blanc	76086	Lux-World Fund	76109
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	76089	MAISON STEFFEN CENTS S.à r.l.	76120
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	76089	Maison Steffen Dudelange S.à r.l.	76120
LaSalle Property Securities SICAV-FIS ..	76085	Maison Steffen Pétange S.à r.l.	76127
Lasko S.A.	76089	Management Union for Strategy and Tra- de	76111
La Table de Frank S.à r.l.	76089	Marais Holding S.à r.l.	76119
Lata Lux Holding	76085	Margas S.à r.l.	76127
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	76090	MARIS Consultancy S.à r.l.	76128
Leanovation S.à r.l.	76091	Masko S.A.	76127
Leaphorm Sàrl	76091	Mason S.A.	76128
LJ Capital S.à r.l.	76091	Master SIF SICAV-SIF	76119
LLIC S.à r.l.	76091	Matriz Technology S.A.	76128
Lunda S.A.	76092	Matriz Technology S.A.	76128
Lunda S.A.	76103	M.H.M. S.A.	76111
Luxcartera S.A.	76109	Mirova Funds	76119
Luxcash Advisory S.A. Holding	76109	M & M Ballooning s.à r.l.	76111
Luxembourg Ambulance Service S.à r.l.	76085	Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	76119
Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.	76086	P.A.	76108
Lux-Equity Advisory S.A. Holding	76103	VEREF I Invest Co 4 S.à r.l.	76082
Lux-Omnia S.A.	76103	VGV Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV- FIS	76086
		Vulmholding S.A.	76092
		Work Inside Luxembourg S.à r.l.	76105

Kereol Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 169.507.

—
Extrait d'une décision des associés

En date du 13 mai 2013, les associés ont pris la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg

La société prend également acte du changement des adresses privées de quatre associés et du gérant:

- Maître Patrice LE JOUAN, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris,
- Madame Agnès CROGUENNEC, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris;
- Monsieur Axel LE JOUAN, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris,
- Monsieur Swann LE JOUAN, demeurant à 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Patrice LE JOUAN

Le gérant

Référence de publication: 2013062410/18.

(130077232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Kerinvest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 158.642.

—
Extrait d'une décision des associés

Les associés ont pris en date du 13 mai 2013, la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent MICHEL

Le gérant

Référence de publication: 2013062411/13.

(130077231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Kiffer Impress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.
R.C.S. Luxembourg B 75.533.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013062413/11.

(130077374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

VEREF I Invest Co 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 176.766.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.892, here represented by Me Claire Puel, attorney, with professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party is the sole partner of "VEREF I INVEST CO 4 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, with registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by a deed of the above notary on 21 March 2013, not yet published in the Memorial C (the "Company").

The appearing party representing the entire corporate capital of the Company requested the notary to draw up the following:

First resolution

The sole partner resolves to change the Company's corporate object so as to provide that it shall be (a) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations; (b) to invest in and develop real estate as well as carry out real estate management; (c) to render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise; (d) to borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement as well as (e) to carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

Second resolution

The sole partner decides to subsequently amend and restate article 2 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management.

The Company may render to any member of the group and co-investors every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VEREF I INVEST Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B155.892, ici représentée par M^e Claire Puel, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée VEREF I INVEST Co 4 S.à r.l., ayant son siège social à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en attente d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 21 mars 2013, acte non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

Le comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société a demandé au notaire d'établir ce qui suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société de telle sorte qu'il corresponde à (a) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; (b) investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière; (c) fournir à tout autre membre du groupe et à tout co-investisseur toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres (d) emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé; (e) peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets et (f) prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière.

La Société peut fournir à tout autre membre du groupe et à tout co-investisseur toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Puel, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062717/119.

(130077189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

KPP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 162.056.

L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas PLANQUETTE

Gérant

Référence de publication: 2013062415/12.

(130077230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lata Lux Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.851,17.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.937.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 6 mai 2013

En date du 6 mai 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 17 décembre 2012

L'associé unique de la Société, Lata Lux Holding Parent, a également transféré son siège social au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Lata Lux Holding

Signature

Référence de publication: 2013062417/18.

(130076560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LASALLE PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013062418/13.

(130077390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Luxembourg Ambulance Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 102.569.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062422/10.

(130077436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Jacquot SCHWERTZER comme Président et Monsieur François TESCH comme Vice-Président pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 avril 2013 que les mandats de tous les administrateurs arrive ce jour à expiration. Ils sont prolongés jusqu'à l'Assemblée de 2014.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du même jour que la société DELOITTE S.A. (ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.

Pour Luxempart S.A. / -

A. HUBERTY / F. TESCH

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013062423/21.

(130076912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

La Considération de l'Ange Blanc, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 176.658.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 28.03.2013

Deuxième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Pierre LENTZ et désigne à partir du 28.03.2013 et pour une période de cinq années, Monsieur Gwenael ROCHER, né à l'Isle Adam, France le 29.03.1983, demeurant 11A Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA CONSIDERATION DE L'ANGE BLANC

Société Anonyme

Référence de publication: 2013062424/16.

(130077073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.212.

Im Jahr zweitausendunddreizehn, den dreißigsten April, um 14.00 Uhr,
vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),
wurde eine Generalversammlung der Aktionäre des VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS abgehalten (die Generalversammlung), eine in Luxemburg eingetragene société d'investissement à capital variable, mit Gesellschaftssitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (die Gesellschaft), gegründet am 21. Mai 2010 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), Nummer 1145 am 2. Juni 2010 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter der Nummer 153.212.

Die Versammlung beginnt um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Christa SIMONS, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt Herrn Yannick ARBAUT, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg zum Schriftführer.

Die Versammlung wählt Frau Carmen BREITWEILER, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg zum Stimmenzähler.

Die Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden im Folgenden gemeinschaftlich als Mitglieder des Präsidiums oder als Präsidium bezeichnet.

Nachdem das Präsidium auf diese Weise konstituiert worden ist, erklärt die Vorsitzende zu Protokoll des Notars:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Die Anwesenheitsliste, welche von den Aktionären oder deren Bevollmächtigten sowie den Mitgliedern des Präsidiums unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigelegt.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass von 420.310 (vierhundertzwanzigtausenddreihundertzehn) Aktien, alle 420.310 (vierhundertzwanzigtausenddreihundertzehn) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung informiert wurden und auf die Einberufungsmodalitäten verzichten.

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1.1 Bestätigung dass alle Aktionäre der Gesellschaft vertreten sind und demzufolge auf Einberufungsformalitäten verzichtet werden kann;

1.2 Vorlage des Jahresabschlusses der Gesellschaft (bestehend aus der Bilanz, dem Gewinn- und Verlustkonto und den Anlagen zu den Konten) (der Jahresabschluss), sowie des Tätigkeitsberichtes des Verwaltungsrates, zum festgestellten Jahresabschluss der Gesellschaft (der Tätigkeitsbericht) bezüglich des Geschäftsjahres 2012, welches am 31. Dezember 2012 abgeschlossen wurde (das Geschäftsjahr 2012) und Genehmigung des Tätigkeitsberichtes;

1.3 Beschluss über den Jahresabschluss;

1.4 Entscheidung zur Verwendung des Jahresergebnisses;

1.5 Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, Herr Georg WESSLING, Herr Luc de VET und Herr Michael M. VAREIKA, für das Geschäftsjahr 2012;

1.6 Entlastung des Wirtschaftsprüfers PriceWaterhouseCoopers als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012;

1.7 Beschluss, in Folge Rücknahmeanträge der Aktionäre über 90% der Aktien, die freiwillige Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire) herbeizuführen und die Gesellschaft aufzulösen;

1.8 Beschluss den Herrn Michel VAREIKA, 8, rue Killebiery, L-5762 Hassel, Großherzogtum Luxemburg, als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen und der Zahlung von EUR 1.700 pro Monat an den Herrn Vareika für seine Tätigkeit als Liquidator zuzustimmen;

1.9 Festlegung der Rechte des Liquidators und des Liquidationsverfahrens;

1.10 Beschluss sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Aktionäre auszuzahlen;

1.11 Beschluss PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu beauftragen, einen Bericht über die Liquidation zu erstellen; und

1.12 Zurkenntnisnahme, dass eine weitere Generalversammlung durch den Liquidator einberufen werden wird, die über die endgültige Schließung der Liquidation bestimmen soll.

Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Anwesenheit aller Aktionäre zur Kenntnis und beschließt den Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Jahresabschluss der Gesellschaft sowie den Tätigkeitsbericht des Geschäftsjahres 2012 zur Kenntnis, und beschließt den Tätigkeitsbericht anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 der Gesellschaft an.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gewinn nicht auszuschütten.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsratsmitglieder, Herr Georg Wessling, Herr Luc de Vet und Herr Michael M. Vareika, Entlassung für das Geschäftsjahr 2012 zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dem Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft Entlastung für das Geschäftsjahr 2012 zu erteilen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, in Folge Rücknahmeanträge der Aktionäre über 90% der Aktien, die freiwillige Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire) herbeizuführen und die Gesellschaft aufzulösen.

Achter Beschluss

Es wird beschlossen, den Herrn Michel VAREIKA, wohnhaft in 8, rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Großherzogtum Luxemburg, als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen und der Zahlung von EUR 1.700,- pro Monat an den Herrn VAREIKA für seine Tätigkeit als Liquidator zuzustimmen.

Neunter Beschluss

Es wird beschlossen, den Liquidator mit den Rechten auszustatten, die in den Artikeln 144 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 zu den Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915) festgelegt sind.

Der Liquidator wird ermächtigt, sämtliche Maßnahmen zu beschließen und auszuführen, einschließlich denen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 aufgeführt sind, ohne vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung der Aktionäre. Der Liquidator kann auf eigene Verantwortung seine Rechte für bestimmte Maßnahmen oder Aufgaben auf eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen.

Der Liquidator kann nach seinem freien Ermessen gemäß Artikel 148 des Gesetzes von 1915 Vorauszahlungen aus dem Liquidationserlös (boni de liquidation) an die Aktionäre der Gesellschaft vornehmen.

Zehnter Beschluss

Es wird beschlossen, sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Aktionäre auszuzahlen.

Elfter Beschluss

Es wird beschlossen, PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu beauftragen, einen Bericht über die Liquidation zu erstellen.

Zwölfter Beschluss

Es wird festgestellt, dass der Liquidator eine weitere außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit im Wesentlichen der folgenden Tagesordnung einberufen soll:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Beschluss über den Interim-Report für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum 30. April 2013,
3. Bericht des Liquidators über die Liquidation;
4. Bericht des Wirtschaftsprüfers über die Liquidation;
5. Beschluss den Herrn Michel VAREIKA, als Liquidator für alle im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen zu entlasten;
6. Beschluss Georg WESSLING, Luc de VET und Michael VAREIKA für alle im Rahmen ihrer Tätigkeit als Verwaltungsräte der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen im Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum Datum des Liquidationsbeschlusses zu entlasten;
7. Beschluss PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer für alle im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen zu entlasten;
8. Schließung der Liquidation der Gesellschaft; und
9. Aufbewahrung der Unterlagen und Bücher der Gesellschaft für einen Zeitraum von fünf Jahren ab der Veröffentlichung des Beschlusses zur Schließung der Liquidation der Gesellschaft unter der Adresse 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 2.500,-.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde zum oben genannten, Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. SIMONS, Y. ARBAUT, C. BREITWEILER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20294. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062719/127.

(130076620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2013062425/12.

(130076764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2013062426/12.

(130076793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

La Table de Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.179.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

Référence de publication: 2013062427/10.

(130076619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lasko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 24, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 136.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour compte de Lasko S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013062428/12.

(130077342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Référence est faite à l'extrait enregistré et déposé le 24 septembre 2012 (n° de dépôt L120164128) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps de cet extrait concernant la décision des gérants de la Société en date du 17 septembre 2012. En effet, il résulte de cette décision qu'aucune part sociale ordinaire de classe Q n'a été émise par la Société.

Dès lors, depuis le 20 décembre 2012, les 5,144,165 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	58 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	8 024 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	27 346 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 044 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 777 207 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14 659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	301,388 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 812 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6 121 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2013062430/49.

(130076899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LJ Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.859.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 29 mars 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LJ CAPITAL S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société LJ CAPITAL S.à r.l., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Ces livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social de Parfinindus S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013062434/15.

(130077539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LLIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LLIC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062436/11.

(130077236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Leanovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 157.974.

—
L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gaël RICHARD

Gérant

Référence de publication: 2013062431/12.

(130077229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Leaphorm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 174.323.

—
Extrait d'une décision des associés

En date du 13 mai 2013, les associés ont pris la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Salvatore PERRI

Le gérant

Référence de publication: 2013062432/13.

(130077228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2013.

Pour: LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013062438/15.

(130077120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Vulmholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.164.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth of April.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(i) Mr Bilas Rastislav, residing in 7, avenue des Papalins, Monaco,

here represented by Mrs Luz Stella Nieto, professionally residing in 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of which shall be read as follows:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**Art. 1. Form and Denomination.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "VULMHOLDING S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.3 The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

4.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

4.5 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) consisting of five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at three million Euros (EUR 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30.000) Shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II. Shares - Redemptions**Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the

Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

Art. 7. Early redemption.

7.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

7.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

7.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Chapter III. General meetings of shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May in every year at 3 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- (i) the shareholders attending the meeting can be identified;
- (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

9.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

9.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

9.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising at least one category A Director and (at least) one category B Director. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, comprising at least one category A Director and (at least) one Category B Director, is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several

physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

13.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Binding signatures.

14.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of one Category A Director and one Category B Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Statutory Auditor(s).

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter XIV. Applicable law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2013.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

(i) Mr Bilas RASTISLAV: Five hundred (500) shares.

All these shares so subscribed are entirely paid up.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law of 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law of 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

First resolutions of the shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, has immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).

2) The following person is appointed as Category A Director:

(i) Mr Bilas RASTISLAV, born on 13 August 1973 in Kezmarok (Slovakia), residing in in 7, avenue des Papalins, Monaco;

2) The following person(s) are appointed as Category B Director(s):

(i) Mrs Milena RADULOVIC, born on 22 February 1978 in Bor (Yugoslavia), residing in 12, rue André Duchscher, L-1424, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Mr Bruno Vier, born on 22 February 1978 in Belfort (France), residing in 323 rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

- Mr Philippe Bruneton, 51, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5) the address of the registered office of the Company is at, 23, route d'Arlon, L-8008 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

(i) Monsieur Bilas Rastislav, résidant à 7, avenue des Papalins, Monaco, représenté par Madame Luz Stella Nieto, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Lasquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme («S.A.») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée te temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "VULMHOLDING S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.3 Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

4.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

4.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) Actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Actions

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 7. Rachat Présumé.

7.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

7.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

7.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

7.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

7.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15h. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel

(i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,

- (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En case de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

9.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Administration de la société et Surveillance

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

10.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, comprenant au moins un directeur de catégorie A et un directeur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution,

le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

12.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

13.2 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Année sociale

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Affectation des Bénéfices

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Dissolution et Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Modification des statuts

Art. 20. Modifications statutaires.

20.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique préqualifiés, représenté comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions de la Société comme suit:

- (i) Monsieur Bilas RASTISLAV: cinq cents (500) actions;

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Première résolution des associés

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).
- 2) La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:
 - a. Monsieur Bilas Rastislav, né le 13 août 1973 à Kezmarok (Yougoslavie), resident à 7, avenue des Papalins, Monaco;
- 3) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:
 - a. Madame Milena RADULOVIC, née le 22 février 1978 à Bor (Yougoslavie), resident au 12, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - b. Monsieur Bruno Vier, né le 22 février 1978 à Belfort (France), resident au 323 rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 3) a été désigné comme commissaire aux comptes:
 - Monsieur Philippe Bruneton, 51, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et
- 5) le siège social de la société est fixé au 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. S. Nieto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20597. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062724/596.

(130076771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2013.

Pour: LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013062439/15.

(130077121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 41.262.

I. Démissions et cooptations d'administrateurs

Monsieur Marc ANDRE a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Guy QUEUDEVILLE (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Marc ANDRE avec effet au 26 avril 2013.

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Christian SCHOTT (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelage) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062442/20.

(130076762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.698.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013062446/12.

(130077257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

I. Démission et cooptations d'administrateurs

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Doris ENGEL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062447/17.

(130077129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

I. Démission et cooptations d'administrateurs

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Doris ENGEL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

II. Démission et nomination d'un commissaire aux comptes

Madame Doris ENGEL a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 26 avril 2013. Le poste du commissaire aux comptes étant devenu vacant, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 avril 2013 a procédé à la nomination du commissaire aux comptes, Monsieur Frank MOSAR (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) pour un terme allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de juillet 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062448/22.

(130077128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Joseph DELHAYE (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

La vice-présidence du Conseil d'Administration devenue vacante suite à la démission de Monsieur Paul WARINGO, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Michel BIREL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en qualité de vice-président du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062449/17.

(130077163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

I. Cooptations d'administrateurs

Suite à la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Sicav LUX-PROTECT FUND a procédé à la cooptation de Monsieur Rodolphe BELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) avec effet au 26 avril 2013.

Suite à la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) en remplacement de Monsieur Jean HABAY avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062450/17.

(130077165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.258.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Paolo VINCIARELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062452/14.

(130076758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Work Inside Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Côté Job Luxembourg.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.163.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

- 1) Monsieur Frédéric DESBOIS, administrateur, demeurant à F-57070 Metz. 6, rue Liedot.
- 2) La société à responsabilité limitée de droit français BKUB S.à r.l., établie et ayant son siège social à F-71640 Givry, 11, place de l'église, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 521 174 896, représentée par Monsieur Frédéric DESBOIS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée, «Ne Varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la recherche et la mise à disposition de personnes intérimaires, ainsi que la recherche d'entreprises pour le placement de personnel. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de WORK INSIDE LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée. Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale «Côté Job Luxembourg».

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 100.000 Euros (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10 Euros (dix euros) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Frédéric DESBOIS préqualifié: sept mille (7.000) parts sociales,
- La société BKUB S.à r.l., préqualifiée: trois mille (3.000) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des autres associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés par le ou les associés, le(s)quel(s) fixe (ent) la durée de leur mandat.

Les pouvoirs du/des gérants seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 18. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize (2013).

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100).

Décisions des associés

Et à l'instant les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 20, rue du Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette.
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Frédéric Desbois, administrateur, né le 26 janvier 1977 à Le Creusot (France), demeurant à F-57070 Metz. 6, rue Liedot.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DESBOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20583. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062737/103.

(130076688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Paul WARINGO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Paolo VINCIARELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Paul WARINGO avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062453/15.

(130076893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.732.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Aly KOHLL a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Doris ENGEL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Aly KOHLL avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT

LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062454/15.

(130076890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.314.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société en commandite simple de droit belge «4CC» ayant son siège social à B-8870 IZEGEM, Kachtemsestraat 56/3, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Sociétés sous le numéro 0895.262.884, propriétaire de dix (10) parts sociales; et

2. La société anonyme «PharmaTechnik Unternehmensberatung» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 137.286, propriétaire de quatre-vingt dix (90) parts sociales.

Toutes les deux représentées par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 27 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules et uniques associés de la société à responsabilité limitée «P.A.», (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2008, et publié au Mémorial C n°972 du 19 avril 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.314.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

L'exercice social ayant débuté le 1^{er} avril 2012 se terminera le 31 mars 2013, et le prochain exercice débutera le 1^{er} avril 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, les associées modifient l'article 6 et l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

« **Art. 12.** Chaque année au trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

le solde restera à la libre disposition des associés.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire instrumentant.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/04/2013. Relation: LAC/2013/15199. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013062545/50.

(130076830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Aly KOHLL a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Doris ENGEL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Aly KOHLL avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062455/14.

(130076889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Monsieur Rodolphe BELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Frank MOSAR (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Rodolphe BELLI avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062456/14.

(130077259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Luxcartera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.734.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062461/10.

(130077329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Luxcash Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.519.

I. Démission et cooptation d'un administrateur

Madame Doris ENGEL a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013. Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Paolo VINCIARELLI (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) en remplacement de Madame Doris ENGEL avec effet au 26 avril 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013062463/15.

(130076965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Kalitea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.321.

L'an deux mille douze,
le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

à Luxembourg-Ville s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «KALITEA S.A.», [la «Société»], une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 876 du 08 juin 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 321.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Décision de modifier l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du 1^{er} novembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante.

2.- Décision de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement d'année sociale

3.- Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société pour qu'elle se tienne désormais le deuxième mardi du mois d'avril à 15.00 heures.

4.- Décision de modifier le troisième alinéa de l'article onze (11) des statuts de la Société, afin de refléter ladite modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, représentant ainsi la majorité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence dorénavant le premier novembre de chaque année et s'achève le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire a DÉCIDÉ en outre que l'exercice social suivant qui a commencé le premier janvier 2012, sera raccourci de deux (2) mois et en conséquence s'est terminé exceptionnellement le 31 octobre 2012 et que l'exercice suivant, ayant commencé par conséquent le 1^{er} novembre 2012 s'achèvera régulièrement le 31 octobre 2013.

Deuxième résolution

Afin de refléter le prédit changement de durée de l'exercice social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société.

En conséquence, l'article DIX (10) aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. «L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et se terminera le trente et un octobre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société pour qu'elle se tienne désormais le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.

Quatrième résolution

Afin de refléter ledit changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société, de sorte que cet article ONZE (11) se lira désormais comme suit:

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ou autre personne présente à l'assemblée n'ayant demandé la parole, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17615. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013062738/80.

(130076772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

M & M Ballooning s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7652 Heffingen, 26, Stenkel.

R.C.S. Luxembourg B 75.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062466/10.

(130077308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.893.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062471/10.

(130076946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

M.H.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.894.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062468/12.

(130076736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Atdomco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 70, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 177.232.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- Mr. Jacek Wolak, lawyer and tax advisor, born in Nowy Targ (Poland), on 26 November 1974, with professional address at 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg;

and

- Mr. David Luksenburg, private employee, born in Liège (Belgium), on 28 January 1981, with personal address at 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société à responsabilité limitée", which the prenamed parties intend to organize among themselves:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There hereby exist a company in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "Atdomco S.à r.l." (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The purpose of the Company is the activity of conseil économique (management consultant) and any services linked to providing consulting services regarding the management, administration and operations of broadly defined companies and institutions. The Company may also provide corporate secretarial services as well as accounting assistance to companies and institutions with broadly defined activities.

Nevertheless, the company will not carry out, in any case, activities which fall in the scope of Financial Sector Professionals ('PSF') or which come under the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers who need not be shareholders.

The manager(s) will be appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines its (their) powers and the term of its (their) mandates. If no term is indicated the manager (s) is (are) appointed for an undetermined period. The manager(s) may be re-elected but its (their) appointment may also be revoked with or without a cause (ad nutum) at any time.

Art. 12. In case of plurality of managers any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least an absolute majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the absolute majority of the managers of the Company present or represented.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Board of managers shall appoint from time to time amongst its members managers to whom it will delegate full powers as to the day to day management of the business of the Company and the representation of the Company towards third parties. However the Board of managers will remain responsible for the operations and the management of the Company within the meaning of article 19 and following of the Law of 5 April of 1993 on the financial sector

Any such appointment may be revoked from time to time by the board of managers subject for the Company to have on a permanent basis at least two such managers.

Art. 13. The single manager, or, in case of plurality of managers the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of its single manager, or, in case of plurality of managers the board of managers. Vis-à-vis third parties its single manager, or, in case of plurality of managers the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers by the signature of any two managers signing jointly. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by its single manager, or, in case of plurality of managers by the board of managers or any two of the managers.

Art. 14. Any manager is not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, it is responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed in the following paragraph, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he

becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the partners at the registered office of the Company.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The manager or as the case may be the board of managers may propose to the partners to distribute interim dividends provided that interim accounts be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing parties, represented as stated here above declares to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) according to the following allocation:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription Price (EUR)	Payment (EUR)
David Luksenburg	6,250	6,250	6,250
Jacek Wolak	6,250	6,250	6,250
Total	12,500	12,500	12,500

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,
2. The following persons are appointed, for an unlimited period, as managers of the Company:
 - Mr. Jacek Wolak, lawyer and tax advisor, born in Nowy Targ (Poland), on 26 November 1974, with professional address at 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg;
 - and
 - Mr. David Luksenburg, private employee, born in Liège (Belgium), on 28 January 1981, with personal address at 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the representative of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jacek Wolak, conseiller juridique et fiscal, né à Nowy Targ (Pologne), le 26 novembre 1974, avec adresse professionnelle au 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,

et

- Monsieur David Luksenburg, employé privé, né à Liège (Belgique), le 28 janvier 1981, avec adresse professionnelle au 63 rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est créé par les présentes une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de "Atdomco S.à r.l." (ci-après la «Société»). L'(les) associé(s) n'est (ne sont) tenu(s) des dettes de la Société qu'à concurrence de son (leur) apport respectif au capital social.

Art. 2. L'objet de la Société est l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large. La Société pourra également effectuer des travaux de secrétariat et d'assistance comptable à destination d'entreprises ou d'institutions au sens large.

Néanmoins, la société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Elle pourra en outre exercer toutes activités accessoires et connexes se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est fixé dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance, peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du conseil de gérance.

Si le conseil de gérance, estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants ou conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des associés, qui détermine ses (leurs) pouvoirs et la durée de ses (leurs) fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, le(s) gérant (s) est (sont) nommé(s) pour une période indéterminée. Le(s) gérant(s) est (sont) rééligible(s) mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère ou n'agit valablement que si une majorité absolue au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité absolue des gérants de la Société présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer de temps à autre parmi ses membres des gérants à qui il pourra déléguer la gestion journalière des activités de la Société et la représentation de la Société envers les tiers. Toutefois, le conseil de gérance restera responsable des opérations et de la gestion de la Société au sens de l'article 19 et suivants de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

Une telle nomination peut être révoquée de temps à autre par le conseil de gérance à la condition que la Société ait en permanence deux tels gérants au moins.

Art. 13. Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou par deux des gérants.

Art. 14. Un gérant n'est pas personnellement responsable des dettes de la Société. En tant que représentant de la Société, il est responsable de l'exécution de ses obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées au paragraphe suivant, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.

Art. 17. A moins qu'une majorité plus importante soit requise en vertu des présents statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts exige l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée.

E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits

Art. 19. L'exercice de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre.

Art. 20. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 21. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, peut proposer aux associés de distribuer un acompte sur dividende pour autant que soit établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans le Société.

Art. 23. Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts est régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parties comparantes représentées comme indiquée en tête des présentes déclare souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, et les avoir intégralement libérées en numéraire pour la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) selon l'allocation suivante:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
David Luksenburg	6.250	6.250	6.250
Jacek Wolak	6.250	6.250	6.250
Total	12.500	12.500	12.500

La preuve de ces paiements est donnée au notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été satisfaites.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg,
2. Les personnes suivantes sont nommées, pour une durée illimitée, gérants de la Société:

- Monsieur Jacek Wolak, conseiller juridique et fiscal, né à Nowy Targ (Pologne), le 26 novembre 1974, avec adresse professionnelle au 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg;

et

- Monsieur David Luksenburg, employé privé, né à Liège (Belgique), le 28 janvier 1981, avec adresse professionnelle au 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg;

DONT ACTE, le présent acte a été dressé au Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du document aux parties comparantes elles ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: J. WOLAK, D. LUKSENBURG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6216. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013062777/379.

(130078361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Marais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013062472/12.

(130076930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Master SIF SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.968.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 avril 2013 à 10 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Johan Kuylenstierna et de Monsieur Jan Bäckbro.

L'Assemblée a approuvée l'élection de Monsieur Aurélien Dunet, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Madame Evgenia Matveeva, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Monsieur Jesper Nielsen, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg et Monsieur Ole Dangaard Nielsen, 161, Drève Richelle, Bâtiment D, B-1410 Waterloo, Belgique, comme Administrateurs de Master SIF - SICAV-SIF jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2013.

Pour le compte de Master SIF - SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013062473/18.

(130076873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Mirova Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013062474/12.

(130076790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013062476/13.

(130076877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.213.

Les statuts coordonnés au 29 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013062477/11.

(130076882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MAISON STEFFEN CENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.488.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062479/10.

(130077043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Maison Steffen Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelage, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 81.774.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

Référence de publication: 2013062480/10.

(130076634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.212.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Artemia Limited", a company duly incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Griva Digeni 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Cyprus registered with the Cyprus registrar of companies under the number HE 313386, here represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 23rd, 2013.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand euro (30,000.-EUR) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one euro (1,-EUR) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers, with power of reciprocal delegation.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription and Liberation:

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by "Artemia Limited", prenamed, and fully paid up by payments in cash to the extent of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Declaration:

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty two euro (EUR 1,152.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The appearing party, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital took the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - a) Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, born on 24 March 1975, at Barnarp (Sweden) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
 - b) Ms Elin Sjöling, born on 16 May 1983, at Lidingö (Sweden), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Artemia Limited» une société de droit chypriote dont le siège est établi à Griva Digeni 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Chypre enregistrée au Registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 313386,

ici représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,-EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les

actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par les associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, les associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou les associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, avec pouvoir de délégation réciproque.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les trente mille (30.000) parts sociales ont toute été souscrites par «Artemia Limited», prénommée, et intégralement moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,-EUR) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration:

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent cinquante-deux euros (1.152,-EUR).

Résolutions de l'associé unique:

La partie comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 Mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Mademoiselle Elin Sjöling, née le 16 Mai 1983 à Lidingö (Suède), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/05/2013. Relation: LAC/2013/21304. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062775/360.

(130077975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Maison Steffen Pétange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.331.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2013.

Référence de publication: 2013062481/10.

(130077144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Margas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité Killeboesch.

R.C.S. Luxembourg B 116.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062484/10.

(130077262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Masko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 24, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 165.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour compte de Masko S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013062487/12.

(130077071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

MARIS Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6212 Consdorf, 67, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013062485/10.

(130076990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Matriz Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.988.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062489/10.

(130076983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Matriz Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.988.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062490/10.

(130076984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Mason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 96.156.

Extrait du procès-verbal de Conseil d'Administration de 18 mars 2013

Le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La cooptation comme administrateur de monsieur Sean O Brien avec adresse, 37 rue de X Octobre à L-7243 Bereldange Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Mason S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013062488/15.

(130077202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.
